

Bureau du 12 décembre 2005

Décision n° B-2005-3827

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Quartier Mermoz - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2005**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La programmation de GSUP du quartier Mermoz dans le 8° arrondissement de Lyon s'inscrit dans la continuité des actions décrites dans la convention-cadre 2001-2003, prolongée en 2004.

Elle prend en compte également les principaux objectifs de la convention-cadre 2005-2007 en cours de finalisation portant en outre sur :

- une meilleure lisibilité des responsabilités et des modes de gestion des espaces communs,
- une notion de veille permanente et la coordination des services gestionnaires,
- une adaptation des moyens aux besoins identifiés nécessitant une maintenance à renforcer selon la nature des dysfonctionnements repérés liés à l'usure, à la diversité des usages et aux dégradations sur les espaces extérieurs d'usage public ou résidentiels comme dans les immeubles d'habitation (parties communes en particulier),
- les dispositions permettant de développer le lien social et l'implication des habitants pour l'amélioration de leur cadre de vie,
- les actions favorisant la tranquillité des habitants.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2005 est estimé à 995 724 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 94 680 € nets de taxes dont 74 680 € sous forme de fonds de concours à l'Opac du Grand Lyon et 20 000 € pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser un état des lieux précis des espaces (domanialités, compétences) et repérer les marges de progrès dans une démarche qualité du service rendu en matière de propreté et maintenance des espaces communs.

Le tableau récapitulatif de la programmation GSUP pour l'année 2005, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions et la répartition financière entre les partenaires impliqués, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation pour l'année 2005 relative à la gestion sociale et urbaine de proximité du quartier Mermoz dans le 8° arrondissement de Lyon, telle que présentée en annexe,

b) - le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 94 680 € nets de taxes à l'Opac du Grand Lyon, selon les répartitions indiquées dans le tableau annexé.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention arrêtant les modalités de participation financière entre la Communauté urbaine et l'Opac du Grand Lyon.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,